

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1163

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

17 mars 1994 – n° 1163
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Tout est investissement

A en croire le langage contemporain, les collectivités n'auraient jamais eu autant d'occasions d'investir qu'aujourd'hui, où tout est matière à «investissement», tant les acceptions du terme sont devenues nombreuses: outre les dépenses d'équipement, qui émergent traditionnellement au budget des investissements, les collectivités sont réputées investir dans l'éducation, ce qui se conçoit encore assez bien; mais aussi dans la culture, la gestion de leur personnel, les sports, l'agriculture, la protection de l'environnement, etc. La confusion croissante au niveau du vocabulaire recouvre la tentative, naïve ou délibérée, de faire passer un maximum de dépenses courantes pour des placements d'avenir, en vue de les mettre à l'abri des mesures d'économies qui frappent les budgets des collectivités.

La ruse est à vrai dire assez pauvre. Mais on comprend que tous les destinataires de subventions ou de certaines commandes publiques — en clair tous les bénéficiaires de dépenses non liées — cherchent à préserver des avantages qui représentent souvent une part appréciable de leurs revenus. Ce faisant, ils arrangent peut-être leurs propres affaires mais ils empêchent l'Etat de faire son travail car, dans la situation actuelle, la nécessaire relance incombe aux collectivités, censées investir sans mollir, avec ou sans bonus, et donc reporter sur les années ou décennies à venir, supposées meilleures, des charges accumulées dans la conjoncture actuelle. L'orthodoxie financière y trouve son compte, pour autant, selon la droite, que cette générosité à l'investissement s'accompagne d'économies au niveau du fonctionnement.

Sentant bien cette exigence, qui sous-tend tout le discours sur l'assainissement des finances publiques, toutes les catégories de «subventionnés» tentent de faire passer les dépenses courantes qu'ils occasionnent comme autant de placements et de paris sur l'avenir. Au niveau des objectifs, ils ont sans doute raison, mais les effets, eux, n'ont pas toujours la dimension du long terme qui caractérise l'investissement.

Encore qu'il faille nuancer. L'encouragement donné par exemple à des programmes d'activités culturelles ou de

formation dans le service public comme à des techniques douces de production agricole ou d'équipement touristique représente bel et bien à la fois une dépense courante aujourd'hui et un investissement pour demain. Pour des raisons faciles à imaginer, cette double qualité est mieux identifiée et acceptée à gauche que dans les rangs de droite.

Si l'on considère les montants en cause, les vrais enjeux actuels se situent évidemment ailleurs, dans le vaste domaine de la sécurité sociale. Les milliards des grands régimes de prévoyance et les millions des plus petits budgets de l'Etat-providence sont-ils de simples lignes inscrites au compte de fonctionnement des collectivités? Oui, bien sûr, selon l'orthodoxie gouvernant les finances publiques. Et en même temps non, selon une compréhension plus large, plus politique, des affaires: les prestations versées aujourd'hui à un chômeur ne l'aident pas seulement à vivre dans l'immédiat, mais aussi à se donner les moyens de trouver une nouvelle source de revenu, et donc à échapper à une dérive personnelle plus ou moins grave, toujours dommageable pour lui-même et finalement plus coûteuse pour la société.

La gauche s'épuise à répéter de telles évidences. Elle aurait intérêt à les formaliser plus nettement et à contribuer à une nécessaire évolution des principes en vigueur dans la gestion des finances publiques. L'idée serait de faire enfin reconnaître le bien-fondé, en période de basse conjoncture s'entend, de certains excédents de charges budgétaires. En clair: les parlementaires bourgeois, qui ne cessent de réclamer l'équilibre des comptes des collectivités tout en revendiquant continuellement la réduction de leurs recettes fiscales, doivent accepter que leurs déficits annuels augmentent, dans une mesure correspondant à la part d'investissement contenue dans toute «dépense» sociale courante. Reste bien sûr à évaluer cette part, ce à quoi la gauche serait bien inspirée de contribuer plutôt que de se laisser enfermer dans le rôle doublement antipathique de championne des prélèvements fiscaux et des déficits accumulés.

YJ